



Doc. 16093 Add.

27 janvier 2025

La nécessité absolue et urgente de mettre fin à la crise humanitaire concernant les femmes, les enfants et les otages à Gaza

Addendum au rapport¹

Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Rapporteure: Mme Saskia KLUIT, Pays-Bas, Groupe des socialistes, démocrates et verts

1. Proposition d'amendements à la proposition de résolution

Amendement A

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 1, insérer les phrases suivantes: «L'Assemblée se félicite qu'un accord de cessez-le-feu en trois phases ait été conclu pour suspendre les opérations militaires dans la bande de Gaza et faciliter l'échange d'otages et de prisonniers. Elle salue la mise en œuvre de sa première phase, à compter du 19 janvier 2025, comme une avancée cruciale et positive et invite toutes les parties à respecter cet engagement afin que les trois phases soient pleinement mises en œuvre et aboutissent à une paix durable.»

Amendement B

Dans le projet de résolution, paragraphe 2, première phrase, remplacer les mots «Alors que plus d'une année s'est écoulée, la campagne militaire menée par Israël après cette attaque se poursuit» par les mots suivants: «La campagne militaire menée par Israël après l'attaque du 7 octobre s'est poursuivie pendant 15 mois».

Amendement C

Dans le projet de résolution, paragraphe 2, troisième phrase, remplacer le chiffre «43 000» par le chiffre suivant: «46 000».

Amendement D

Dans le projet de résolution, paragraphe 2, troisième phrase, remplacer le chiffre «100 000» par le chiffre suivant: «109 000».

Amendement E

Dans le projet de résolution, paragraphe 2, cinquième phrase, remplacer le chiffre «243» par le chiffre suivant: «265».

Amendement F

Dans le projet de résolution, paragraphe 5, première phrase, remplacer les mots «s'est encore détériorée du fait de la poursuite des actions militaires à Gaza» par les mots suivants: «s'est encore détériorée du fait des 15 mois d'actions militaires à Gaza».

1. Addendum au rapport [Doc. 16093](#), approuvé par la commission le 27 janvier 2025.



Amendement G

Dans le projet de résolution, paragraphe 9.1, supprimer le mot suivant: «immédiat».

Amendement H

Dans le projet de résolution, paragraphe 12.1, insérer les mots suivants: «permettant de renforcer leur personnel».

Amendement I

Dans le projet de résolution, paragraphe 12.2, insérer les mots suivants: «et celles nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire».

2. Exposé des motifs par Mme Saskia Kluit, rapporteure

1. Depuis l'examen du projet de rapport, et l'adoption à l'unanimité du projet de résolution par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, le 6 décembre 2024, la situation a évolué et certains chiffres nécessitent d'être mis à jour.

2. Le présent addendum contient des amendements visant à actualiser les données chiffrées notamment sur la base des informations présentées dans le rapport de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) #154 sur la crise humanitaire dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est.